



**COMMUNE DE QUINSON**  
 DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**PLAN LOCAL D'URBANISME Nord**

Elaboration du PLU prescrite par DCM du 28/05/2014  
 PLU arrêté par DCM du 17/09/2016  
 PLU approuvé par DCM du 4/06/2019

**begeat**  
 les solutions d'aménagement...  
 AMÉNAGEMENT URBAIN www.begeat.fr  
 ENVIRONNEMENT 1311 Place de la Liberté 83000 Toulon  
 PAYSAGE Tél : 04 94 93 58 17 Fax : 04 94 09 20 34  
 DÉVELOPPEMENT Mail : contact@begeat.fr

4.2.2



- A Zone
- Ap Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Arbres isolés ou alignements d'arbres et de haies à conserver
- ◆ Eléments du patrimoine identifiés au titre du R.151-41
- ★ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Eléments de paysage définis par les articles L151-19 et R 151-43 du code de l'urbanisme
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme : pelouses et garrigues
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme : Zones humides
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emprises maximales des constructions
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- ⋯ Cheminement piéton à maintenir ou à créer

Echelle : 1/5000

